RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Direction générale des services

BREST, le 1er juillet 2026

N° 50/Shom/DGS/NP

DÉCISION

OBJET : délégation de signature du directeur général en matière de représentation en justice de l'établissement

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer, directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret du 10 juillet 2025 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu la délibération SHOM-CA01-10 du 23 juillet 2007 du conseil d'administration portant délégation donnée au directeur général pour transiger et ester en justice ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Considérant que le bureau juridique de la direction générale des services est notamment chargé de procéder aux dépôts de plainte et, plus généralement, d'assurer le suivi des actions en justice engagées au nom et pour le compte de l'établissement ; que la bonne exécution de ces missions nécessite, afin de renforcer l'efficacité de l'administration de l'établissement et d'assurer la continuité du service, d'accorder une délégation de signature à des agents de la direction générale des services pour l'accomplissement des actes et formalités afférents à cette représentation en justice.

Décide :

ARTICLE UN

Délégation permanente est donnée à l'agent sous contrat Yohann Ortiz de Zarate, chef du bureau juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous documents, formulaires, déclarations ainsi qu'autant que de besoin tous documents administratifs relatifs à la représentation en justice de l'établissement public.

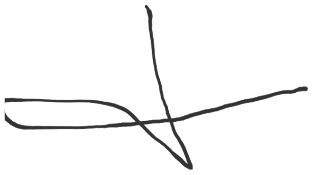
Shom – 13, rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2
BCRM – **Shom** – CC08 – 29240 Brest CEDEX 9
Dossier suivi : ASC Yohann Ortiz de Zarate
Courriel : yohann.ortiz.de.zarate@shom.fr
Tél : 02.56.31.22.35
www.shom.fr

ARTICLE DEUX

A titre temporaire, en cas d'absence ou d'empêchement de l'agent sous contrat Yohann Ortiz de Zarate, chef du bureau juridique, la présente délégation de signature est étendue à son adjointe, l'attachée d'administration de l'Etat Muriel Vignol.

ARTICLE TROIS

Les attaches de signature des délégataires titulaires sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.



Signé électroniquement par Laurent Kerleguer
Le 01/07/2026 à 15:58
Fonction : Directeur général
Dûment habilité(e) à représenter :Shom

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- INTÉRESSÉS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- DGS (RAA)
- ARCHIVES (SGJUR 01)